



VILLE DE
PONT-À-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 3 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le Pont-à-Marcq

S²LO

ID : 059-215904665-20251204-D2025_12_03_04-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Frédéric BERNABLE, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Fernand CLAISSE donne pouvoir à Olivier FRANCKE, Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Sylvain CLEMENT, Laurent DARRAS donne pouvoir à Guillaume CARDON, Audrey DEMAIN donne pouvoir à Anne-Marie DYRDA-LOYEZ.

Absent non excusé : Franck DENISE

Soit : 18 présents, 4 absents avec pouvoir et 1 absent sans pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2025-12-03/04 Procédure de transfert d'office de voiries privées du quartier dit de la Place Roland – Avis sur le projet transfert

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a entériné à l'unanimité, lors de la séance du 1^{er} octobre 2025, le lancement de la démarche de transfert des voies privées du lotissement de la Place Roland, de la rue du Huit mai 1945, de la rue du Commandant Bayart (parcelle AA 423) incluant les parcelles AA 136 (poste transfo ENEDIS), AA 176 (bande d'herbe le long de la route d'Avelin) et AA 233 (partie du parking à l'angle de la rue des Anciens Combattants et rue Nationale).

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique sera réalisée du 8 au 22 décembre 2025 inclus. Elle est organisée par arrêté municipal n°2025/119 du 20 novembre 2025.

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public le samedi 20 décembre de 10h à 12h et le lundi 22 décembre de 15h30 à 17h30 en salle des mariages de la Mairie.

Une adresse mail dédiée a été créée pour les besoins de l'enquête : enquetepublique@ville-pontamarcq.fr

Les affichages légaux ont été réalisés. Le dossier d'enquête est joint en annexe n°3.

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur la procédure.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après avoir exposé le sujet et en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :



VILLE DE
PONT-À-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 3 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le Pont-à-Marcq

S²LO

ID : 059-215904665-20251204-D2025_12_03_04-DE

- Donner un avis favorable à la procédure d'enquête publique.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent un avis favorable.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 04/12/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

